



Mariage enfant majeur et succession

Par **Dom1207**, le **21/10/2014** à **15:33**

Bonjour,

pour exposer la situation :

je suis divorcé avec un enfant majeur et propriétaire d'une maison.

je suis en concubinage et avec mon amie nous avons décidé de nous marier pour que si je venais à disparaître mon amie ne se retrouve pas à la rue.

Quels seront les conséquences après notre mariage au niveau de la succession vis a vis de mon fils?

Sachant que mon amie à juste participer financièrement à l'amélioration de notre maison.

je vous remercie par avance de vos éclaircissements.

Par **domat**, le **21/10/2014** à **17:48**

Bjr,

Si vous vouq mariez sous le régime légal, la maison reste un bien propre à vous.

Si vous décédez sans avoir pris de dispositions particulières, votre épouse héritera d'un quart en pleine propriété de votre patrimoine et votre fils du reste.

Cdt

Par **Dom1207**, le **22/10/2014** à **13:02**

Bonjour

merci de votre réponse.

Quel est la marche à suivre si je veux qu'à mon décès (si je suis le premier à décéder) ma femme puisse profiter de la maison de son vivant et plus tard que mon fils soit l'unique héritier de la maison?

Merci à vous

Par **youris**, le **22/10/2014** à **18:05**

Bjr,

Après votre mariage vous faites une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité de vos biens ainsi votre femme pourrarester dans votre maison jusqu'à sa mort, maison qui

reviendra alors en pleine propriété à votre fils.
Cdt